

Risk Engineering

Obturations

Description des risques

Il est souvent nécessaire de percer des parois coupe-feu pour permettre l'installation de câbles ou de tuyauteries. Par ailleurs, des passages de parois peuvent rester ouverts suite à des modifications de tracé ou après des travaux de rénovation.

Non obturés, ces passages diminuent la résistance au feu des parois coupe-feu. En cas d'incendie, ils facilitent la propagation de la chaleur, des flammes et de la fumée dans les zones attenantes. La propagation de fumée et de suie peuvent causer à eux seuls des dégâts importants dans ces zones.

Exemple à ne pas suivre

Passages non obturés



Exemple de dommage

Suite à une surcharge un transformateur prit feu dans une usine de l'industrie alimentaire. Ce dernier éclata et l'incendie se propagea; l'huile et l'isolation des câbles en PVC se consumèrent en générant beaucoup de fumées et de suie. Le centre de commande de la production était séparé du poste de transformation par un mur dans lequel subsistaient deux passages non obturés. La suie a détérioré les automatismes qui ont tous dus être nettoyés et contrôlés. Cette opération a engendré des pertes d'exploitation et des surcoûts d'environ trois quarts de million de francs.

Prévention des risques

Une obturation coupe-feu efficace doit en particulier remplir les conditions suivantes:

- Dans des éléments de construction formant compartiment coupe-feu, les ouvertures et les passages de câblage et de tuyaux doivent être obturés de manière à résister au feu.
- La résistance au feu des obturations doit être d'au moins 30 minutes.
- Les ouvertures pratiquées dans les éléments de construction formant compartiment coupe-feu doivent être obturées et étanchées avec des matériaux RF1 en tenant compte de la dilatation thermique ou être équipées d'un système d'obturation reconnu par l'AEAI. Celui-ci doit avoir une résistance au feu EI 30.
- Au passage des parois et des planchers formant compartiment coupe-feu, l'isolation thermique des câbles et des tuyaux doit être en matériaux RF1.
- Dans les murs coupe-feu, les ouvertures pratiquées pour le passage d'installations doivent être obturées par des systèmes homologués par l'AEAI. Ceux-ci doivent avoir une résistance au feu EI 90 dans le cas de murs coupe-feu REI 180 et une résistance au feu EI 30 dans le cas de murs coupe-feu REI 90 ou REI 60.
- Le passage de conduites combustibles à travers des murs coupe-feu est interdit.
- Les matériaux d'obturation devraient être choisis de manière à permettre une nouvelle installation ou un réarrangement aisé des câbles et conduites. Une installation ultérieure de câbles endommage en général l'obturation qui doit alors être réparée selon les règles de l'art.
- Afin de faciliter les modifications, il est avantageux de numéroter les obturations et d'en dresser une liste. Il est ainsi possible d'en assurer efficacement le contrôle après travaux.

Exemple à suivre

Passages obturés






Prescriptions légales, directives et normes

- Directive de protection incendie de l'AEAI 01.01.2015/15 – 15 «Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu», chiffre 3.5
- Note explicative de l'AEAI 01.01.2015/100-15 «Murs coupe-feu», chiffre 5.2

Si vous avez des questions, n'hésitez pas de contacter notre ingénieur de sécurité: téléphone +41 58 285 77 27
E-mail: visitesdesecurite@baloise.ch

Partenaires de la Bâloise

Clients PME de la Bâloise bénéficient des offres avantageuses de nos partenaires:

	Protection contre les incendies	40% de rabais sur tous les extincteurs, 30% de rabais sur toutes les couvertures anti-feu, 10% sur les formations à la manipulation (cours)
	Protection contre les effractions et les incendies	20% de réduction sur les systèmes électroniques de signalisation d'effraction et de détection d'incendie (à l'exception de l'installation électrique)
	Cours de premiers secours	10% de rabais sur tous les cours en entreprise durant plus d'une demi-journée ainsi que 15% de rabais sur les cours de plus d'une journée

Ces informations ne peuvent garantir ni la conformité à des obligations contractuelles, légales ou administratives, ni l'absence de dangers ou de défauts résultant d'activités, d'installations ou de produits.

Bâloise Assurance SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel

Votre sécurité nous tient à cœur.
www.baloise.ch

